

Obligation de restitution ? Du traitement des biens culturels issus de contextes problématiques

Conférence de la Fondation pour le droit de l'art
coorganisée avec le Centre universitaire du droit de l'art
Université de Genève



FDA fondation
pour le droit de l'art
art law foundation

 **UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**
FACULTÉ DE DROIT
Centre du droit de l'art

Organisé grâce au soutien de :



Jeudi 15 février 2024, 13h15-18h

Université de Genève (Uni-Mail) - Salle MS 160

Obligation de restitution ?

Du traitement des biens culturels issus de contextes problématiques

Conférence de la Fondation pour le droit de l'art coorganisée avec le Centre universitaire du droit de l'art, Université de Genève

Jeudi 15 février 2024, 13h15-18h

Université de Genève (Uni-Mail) - Salle MS 160

La Fondation pour le droit de l'art et le Centre universitaire du droit de l'art s'associent pour organiser une conférence d'une demi-journée, au cours de laquelle seront abordées d'une part les problématiques liées aux déplacements de biens culturels durant les périodes de déséquilibre de pouvoirs et d'autre part leur traitement par le droit positif.

La conférence *Obligation de restitution ? Quel traitement des biens culturels issus de contextes problématiques* a pour ambition de délimiter les éléments qui permettent de documenter la trajectoire d'un bien culturel – de son emplacement d'origine à son lieu actuel – et de clarifier l'impact juridique que cet historique des changements de mains peut avoir sur la jouissance du bien par son ou sa propriétaire. Au regard de la jurisprudence récente et du développement des législations, ces questions acquièrent une nouvelle actualité. Ces développements ne peuvent néanmoins pas cacher le fait que le droit offre des solutions à nombre de ces litiges, et assure tout particulièrement une sécurité dans les transactions que certaines décisions, rendues par des instances non judiciaires, ne peuvent pas offrir. Cette tension sera abordée lors de cette conférence à travers des interventions qui présenteront la situation en France, en Allemagne et en Suisse, par le biais de cas d'exemple, afin d'en replacer le traitement dans la réflexion académique.

13h15 *Accueil des participant-es*

13h45 **Introduction**
Pierre Gabus, Fondation pour le droit de l'art, avocat

14h00 **Obligation de restitution versus protection de l'acquisition de bonne foi**

Perspective de droit suisse
Prof. Irène Martin-Rivara, Université de Genève

Perspective de droit allemand
Dr. Friederike Gräfin von Brühl, Freie Universität Berlin, avocate

Perspective de droit français
Corinne Hershkovitch, avocate

15h15 *Discussion*

15h30 *Pause*

16h00 **Recherches de provenances - Analyse scientifique des faits**
Dr. Thomas Schmutz, Lange & Schmutz

16h30 **Pratiques des maisons de vente aux enchères relatives aux œuvres spoliées**
Dr. Anne Laure Bandle, Fondation pour le droit de l'art, avocate

16h45 **Comparaison, création et gestion. A la recherche d'une base juridique commune**
Prof. Antoinette Maget Dominicé, Directrice du centre universitaire du droit de l'art, Université de Genève

17h15 *Discussion*

17h30 **Clôture et apéritif**